



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUILLET 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUILLET 2001

**Ecole maternelle E. PEROCHON. Aménagement des locaux
scolaires pour un meilleur accueil des enfants - Demande de
subventions.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012182001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Bâtiments

**Ecole maternelle E. PEROCHON. Aménagement des locaux
scolaires pour un meilleur accueil des enfants - Demande de
subventions.**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort s'est engagée, à travers la signature du contrat de ville, dans une réhabilitation urbaine et sociale des quartiers sensibles. Elle entend, à partir de cette opération, réunir les conditions favorables à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, toutes générations confondues.

Le groupe scolaire E. Pérochon, construit en 1958/59, est situé au coeur du quartier d'habitat social de la Tour Chabot et recrute son public sur les quartiers environnants ou habitat collectif et habitat résidentiel se côtoient : Gavacherie, Fief Trochet, Le Jaune et La Grange Aumont.

Redonner sa place à l'école Pérochon au sein des quartiers et auprès des habitants représente une clé pour la reconquête sociale à mener sur ce secteur.

L'aménagement des locaux de l'école maternelle proposé ici va de paire avec le projet d'école et la réflexion déclinée par l'Education Nationale, les parents, la Maison Communale Pour Tous, les assistantes sociales, le CCAS et la Ville de Niort.

Il s'appuie sur un projet pédagogique qui organise la progressivité des apprentissages et affirme la place de l'école maternelle comme lien entre le milieu scolaire et le milieu familial. C'est dans ce sens qu'un partenariat est en train de s'organiser pour accueillir, dans la classe à certains moments, les parents des enfants déjà scolarisés ainsi que parents et enfants prochainement scolarisés.

Le présent projet d'aménagement des locaux vise à créer des conditions de vie scolaire agréables et propices à un meilleur apprentissage en accompagnement du projet d'école.

- Aménagement extérieur :

. agrandissement de la cour de récréation sur une partie ombragée.

- Aménagement intérieur :

La rénovation et l'insonorisation des classes doit se poursuivre par :

- . le renouvellement du mobilier qui contribuera le plus directement à un meilleur accueil des enfants.
- . la réfection des sols.
- . le changement des menuiseries.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 418.286 F H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux pour un montant de 418.286 F H.T.
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter l'aide financière de l'Etat.
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)